Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

Arrêté n°2026_361
Feuillet n°176

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

ST/PR/ME
Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route,

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

CONSIDERANT, la demande de l'entreprise BARRY DECORATION concernant la prolongation de des arrêtés municipaux n°s 2026_318 en date du 18 juin 2026 et 2026_346 du 03 juillet 2026 jusqu'au 24 juillet 2026 réglementant le stationnement des véhicules à l'occasion d'un ravalement de façades au 25 rue du Général de Gaulle à Wimereux,

CONSIDERANT, qu'il convient de réglementer le stationnement des véhicules et de prendre des mesures afin de faciliter le parfait déroulement de ces travaux et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1er : Afin de permettre le stationnement du véhicule de l'entreprise BARRY DECORATION, le stationnement des véhicules sera interdit, considéré comme gênant, sur 2 places de stationnement situées :

- *le long du n° 25 rue du Général de Gaulle,*
- *du 10 juillet 2026 à 18 h 00 au 24 juillet 2026 à 18 h 00.*

Article 2 : Les services techniques de la ville de Wimereux sont chargés de la mise en place et du retrait des panneaux de stationnement interdit.

Article 3 : L'entreprise BARRY DECORATION est responsable de ces travaux.

Article 4 : Les interdictions prévues au présent arrêté ne s'appliquent pas aux véhicules de secours, de police, de lutte contre l'incendie, des médecins et ambulances.

.../...

Article 5 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.

Article 6 : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.

Article 7 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

WIMEREUX, le 10 juillet 2026

Pour Le Maire,
Jean-Luc DUBAËLE
L'Adjoint délégué,
Guy BOUTLEUX

VU, le D.G.S.

MAIRIE DE WIMEREUX
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Pas-de-Calais)